

Unibel

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

20 MAI 2021 - 14H15

* Pour tous. Pour de bon



SOMMAIRE

1. Ordre du jour	3
2. Comment participer à l'Assemblée Générale ?	5
3. Chiffres clés et exposé sommaire de l'activité en 2020	9
4. Présentation du Conseil de surveillance	17
5. Présentation des résolutions	21
6. Textes des résolutions	41
7. Demande d'envoi de documents et renseignements	45

Les actionnaires,

Sont convoqués à l'Assemblée générale mixte à huis-clos (hors présence physique des actionnaires) d'UNIBEL (ci-après « la Société ») le :

Jeudi 20 mai 2021 à 14h15,

Au siège social de la Société au 2, allée de Longchamp - 92150 Suresnes.

Avertissement

Dans le contexte de la Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 ont évolué.

Conformément à l'article 4 de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et au Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, l'Assemblée Générale mixte de la Société du 20 mai 2021, sur décision du Directoire, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (<http://www.unibel.fr>). Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct et accessible sur le lien suivant <https://bit.ly/3v2emmj> et sera accessible en différé pendant le délai prévu par la réglementation sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>).

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site : <http://www.unibel.fr>

1

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Nomination de Pricewaterhouse Coopers, en remplacement de Deloitte et Associés, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
6. Non-renouvellement et non remplacement du mandat de BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant
7. Renouvellement du mandat de Madame Marion SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Thomas SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
9. Nomination de Monsieur Michel BAGUENAUULT de PUCHESSE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
10. Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire,
11. Approbation de la politique de rémunération des autres membres du Directoire,
12. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance,
13. Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno SCHOCH Président du Directoire,
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Antoine FIEVET, autre membre du Directoire,
16. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florian SAUVIN jusqu'au 14 mai 2020 en sa qualité de membre du Directoire et depuis le 14 mai 2020 en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance,
17. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Luc LUYTEN, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 14 mai 2020,
18. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

3

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

19. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

20. Renouvellement de Grant Thornton, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
21. Non-renouvellement et non remplacement d'IGEC aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
22. Pouvoirs pour les formalités.

Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi que les conditions et modalités de participation.

Le Directoire

2

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Modalités particulières de « participation » à l'Assemblée générale dans le contexte de crise sanitaire

Conformément à l'article 4 de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée et au Décret n°2020- 418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, l'Assemblée Générale mixte de la Société du 20 mai 2021, sur décision du Directoire, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister à l'Assemblée physiquement, ni s'y faire représenter physiquement par une autre personne. Aucune carte d'admission ne sera donc délivrée.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct et accessible sur le lien suivant <https://bit.ly/3v2emmj> et sera accessible en différé pendant le délai prévu par la réglementation via le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>).

5

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions des articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (pouvoir au Président),
- c) Voter par correspondance.
- d)

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

L'actionnaire au nominatif peut se procurer le formulaire de vote, au CIC – Service Assemblées – 6 Avenue de Provence – 75009 Paris – ou à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou parprocuration est mis en ligne sur le site de la Société <http://www.unibel.fr>

Les actionnaires au porteur peuvent demander à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé au CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées - 6, avenue de Provence - 75009 Paris, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu au plus tard trois jours francs avant la tenue de l'Assemblée.

Les mandats à un tiers peuvent valablement parvenir aux services de CIC, soit par voie postale à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées - 6, avenue de Provence - 75009 Paris, soit par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, à savoir au plus tard le 16 mai 2021.

Le mandataire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée. Il devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à la Société ou à son intermédiaire habilité par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr, via le formulaire sous la forme d'un vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, à savoir au plus tard le 16 mai 2021.

En raison du contexte actuel lié à la COVID-19, il est recommandé de privilégier le retour des formulaires de vote et les mandats à un tiers à l'adresse électronique mentionnée ci-avant.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié et prorogé, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans des délais compatibles avec la réglementation applicable. Les précédentes instructions reçues seront alors révoquées.

6

Points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre au siège social de la Société, par voie postale à l'attention de la Direction juridique, ET, au vu du contexte actuel lié à la COVID-19, par voie électronique à l'adresse contact-unibel@groupe-bel.com, une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Droit de communication des actionnaires

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>).

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>).

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr (ou par courrier à l'adresse suivante CIC – Service Assemblées - 6, avenue de Provence - 75009 Paris). Vous êtes invités à faire part dans votre demande de l'adresse électronique

à laquelle ces documents pourront vous être adressés afin que nous puissions valablement vous adresser lesdits documents par mail. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Comment remplir le formulaire de vote ?


Vous désirez voter par correspondance. **Cochez ici et suivez les instructions.**

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : **Cochez ici.**

Vous désirez donner pouvoir à un mandataire

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form*

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form*



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
MARDI 11 MAI 2021 A 14H30 A HUIS CLUS

Combined General Meeting Shareholders
on Tuesday May 11, 2021 at 2.30 pm in closed session

Au siège social : 2, Allée de Longchamp
92150 SURESNES

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account: _____

Nominatif / Registered: / Vote simple / Single vote

Porteur / Shareholder: / Vote double / Double vote

Nombre d'actions / Number of shares: _____

Nombre de voix - Number of voting rights: _____

<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <small>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</small></p> <p><small>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.</small></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>A</td><td>B</td></tr> <tr><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>C</td><td>D</td></tr> <tr><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>E</td><td>F</td></tr> <tr><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td><td>39</td><td>40</td><td>G</td><td>H</td></tr> <tr><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>41</td><td>42</td><td>43</td><td>44</td><td>45</td><td>46</td><td>47</td><td>48</td><td>49</td><td>50</td><td>I</td><td>J</td></tr> <tr><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Oui / Yes</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td></tr> </table> <p><small>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box: - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting: _____ <input type="checkbox"/> - Je m'abstiens. / I abstain from voting: _____ <input type="checkbox"/> - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom: _____ <input type="checkbox"/> I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf: _____ <input type="checkbox"/></small></p>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	I	J	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>											Abs.	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B																																																																																																																																																																																																																																					
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D																																																																																																																																																																																																																																					
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F																																																																																																																																																																																																																																					
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H																																																																																																																																																																																																																																					
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	I	J																																																																																																																																																																																																																																					
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					
										Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																					

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
pour me représenter à l'Assemblée / I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address: _____

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1).
Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Date & Signature: _____

Quel que soit votre choix, **datez et signez ici.**

Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez s'il y figurent déjà.

Questions écrites

Tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites doivent être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact-unibel@groupe-bel.com, et être reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 18 mai 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Où trouver tous les documents utiles pour l'Assemblée générale ?

Il est précisé que les documents préparatoires à l'Assemblée, énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sont mis en ligne sur le site internet de la Société (www.unibel.fr) depuis le jeudi 29 avril 2021.

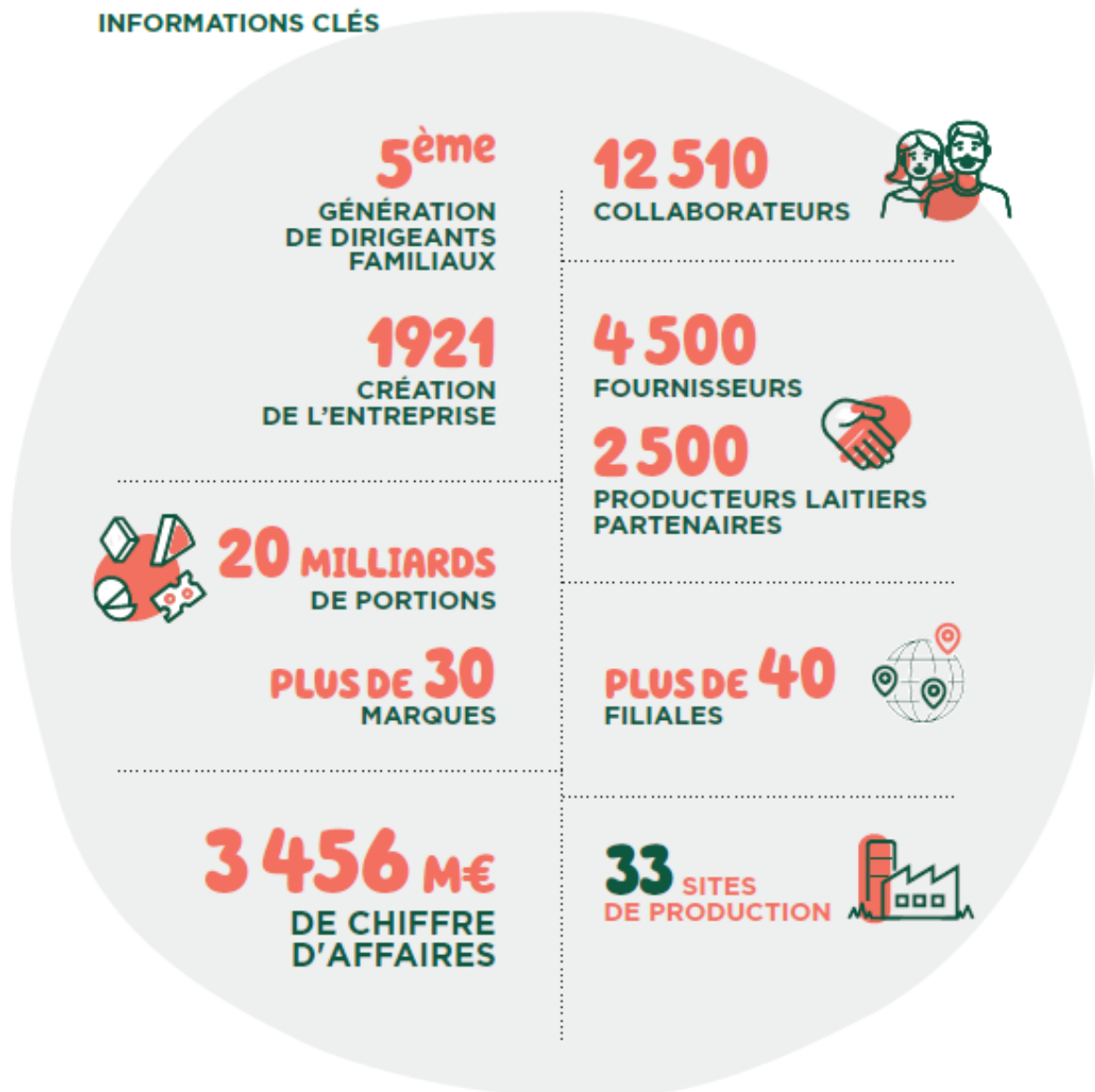
Le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont également mis à disposition au siège social à compter de cette date et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.unibel.fr).

3

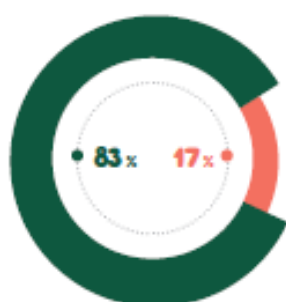
Chiffres clés et exposé sommaire de l'activité en 2020

UN ACTEUR MONDIAL DU SNACKING SAIN, LAITIER, FRUITIER ET VÉGÉTAL

INFORMATIONS CLÉS



RÉPARTITION PAR SEGMENT MARCHÉS MATURES / NOUVEAUX TERRITOIRES



NOUVEAUX
TERRITOIRES
591 M€

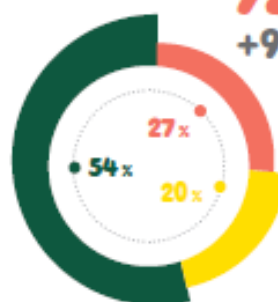
MARCHÉS
MATURES
2 864 M€

* Croissance organique entre 2019 et 2020.

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

AMÉRIQUES,
ASIE-PACIFIQUE

920 M€
+9,5%*



EUROPE
1 858 M€
+1,9%*

MOYEN-ORIENT,
GRANDE AFRIQUE
678 M€
-3,1%*

10

FAITS MARQUANTS 2020

Publication
de la politique
de biodiversité
**COCONSTRUITE
AVEC WWF FRANCE**

128
**RÉNOVATIONS
DE RECETTES**

Signature du Pacte
sur les dates de
**CONSOMMATION
TOO GOOD TO GO**

Informations financières clés (a)

(en millions d'euros)	2020		
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 456	3 403	1,6 %
Marge brute	1 007	969	4 %
Marge brute (en % du chiffre d'affaires)	29,2 %	28,5 %	2,4 %
RESULTAT OPERATIONNEL	242	209	15,7 %
Dont : résultat opérationnel courant	260	237	10,1 %
autres charges et produits non courants	(18)	(27)	- 32,8 %
MARGE OPERATIONNELLE (b)	7,0 %	6,1 %	13,9 %
RESULTAT NET	149	118	26,6 %
Dont : part du Groupe	92	75	23,1 %
intérêts minoritaires	57	43	32,8 %
dilué par action (en euros)	44,06	35,76	23,2 %
TOTAL CAPITAUX INVESTIS	2 424	2 458	- 1,4 %
Dont : capitaux propres part du Groupe	1 251	1 220	2,5 %
intérêts minoritaires	67	643	
dette financière nette	516	595	
Flux de trésorerie			
Résultant de l'activité opérationnelle	382	303	
Résultant des investissements	(197)	(160)	
Résultant des opérations de financement	(5)	(61)	
VARIATION DE LA TRESORERIE	180	82	

(a) Les autres informations financières et comptables, ainsi que les états financiers détaillés sont présentés au chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel.
(b) La marge opérationnelle est le ratio du résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires.

Exposé sommaire de l'activité en 2020

<i>millions d'euros</i>	2020	2019	Variation en %
Chiffre d'affaires	3 456	3 403	+1,6 %
Résultat opérationnel courant	260	235	+11.0 %
Résultat opérationnel	242	209	+15.7 %
<i>Marge opérationnelle</i>	7,0%	6,1%	+86 pb
Résultat financier	-29	-33	12,0 %
Résultat net part du Groupe	92	75	+23,1 %
Cash-flow opérationnel	382	303	+79

Gestion, adaptation et solidarité dans le contexte de crise liée à la Covid-19

Dès le début de la crise liée à la Covid-19, Unibel a immédiatement mis en œuvre un plan d'action pour assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de ses parties prenantes, pour permettre la continuité de ses opérations essentielles dans des conditions sanitaires exemplaires, et pour limiter les impacts financiers tout en préservant sa liquidité financière.

La forte capacité d'adaptation d'Unibel et du Groupe Bel ont permis de déployer de manière agile et efficace des mesures opérationnelles destinées à optimiser la gestion des stocks et à assurer la livraison des produits dans un contexte de demande fluctuante. L'exécution du plan de réduction des coûts, couplée à un examen approfondi des dépenses d'exploitation à tous les niveaux de l'entreprise, la rationalisation des dépenses à long terme et l'optimisation des investissements, ont préservé la rentabilité en limitant les surcoûts opérationnels. Le groupe bénéficie d'une position de liquidité solide, renforcée par le placement récent d'obligations, avec plus de 595 M€ de trésorerie et des lignes de crédit non tirées à hauteur de 820 millions d'euros au 31 décembre 2020.

En cohérence avec sa mission responsable et fidèle à ses valeurs, Unibel s'est également mobilisé auprès de ses collaborateurs, et s'est engagé à leurs côtés dans des actions solidaires ayant pour objectif de soutenir son écosystème face à la crise. Le Groupe Bel a ainsi mis tout en œuvre pour maintenir ses activités de collecte dans l'ensemble des bassins laitiers et proposé à certaines catégories de fournisseurs des dispositifs ciblés pour leur permettre de bénéficier de règlements plus rapides à des conditions favorables. Il a également dédié une journée de production de la Vache qui Rit en avril 2020 à des dons aux personnels soignants et aux personnes les plus démunies, représentant l'équivalent de 20 millions de portions. Enfin, le Groupe s'est associé à la plateforme « Tous confinés, Tous engagés » pour permettre à ses collaborateurs de s'engager sur leur temps professionnel dans des missions d'urgence nationale identifiées par le Gouvernement ou de proposer du mécénat de compétence.

Une accélération de la transformation pour devenir un leader du snacking sain

En juin 2020, Bel a clôturé l'acquisition de 80 % du capital de la société All in Foods, start-up française au savoir-faire reconnu, spécialiste des alternatives végétales au fromage et des sauces végétaliennes,

commercialisées sous la marque Nature & Moi. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la stratégie engagée dès 2015, destinée à élargir les activités du Groupe pour devenir un acteur majeur du snacking sain sur trois territoires complémentaires : le laitier, le fruitier et le végétal.

Dans le cadre de sa transformation, le groupe Bel a clôturé avec succès et conformément au calendrier préalablement annoncé son plan de réduction des coûts, lui permettant de générer des économies de 120 millions d'euros. Elles ont été réalisées principalement grâce à l'optimisation des dépenses de publicité et de promotion, de ses achats, à des gains de productivité, ainsi qu'à la baisse des frais généraux. Le Groupe a réinvesti une partie des économies réalisées dans ses activités comme prévu par le plan de transformation.

Fort de ses choix stratégiques et d'une politique volontariste tout au long de l'année, Unibel a su adapter son offre et continuer à innover pour répondre aux nouvelles tendances émergentes et attentes des consommateurs à travers le monde, telles que les produits de cuisine à domicile, la démocratisation du bio ou le végétal. Il a par exemple lancé des versions tartinables et végétales de Boursin®, cette dernière ayant été commercialisée en exclusivité aux Etats-Unis à partir d'octobre 2020 via Amazon. Par ailleurs, Unibel a rénové de nombreux produits avec de nouvelles recettes simplifiées en vue de renforcer son offre en produits naturels. La crise sanitaire ayant impacté le plan de déploiement de ses nouvelles innovations et induit des décalages, Unibel bénéficie à ce jour d'un important pipeline d'innovations pour le futur sur l'ensemble de ses marques cœur du portefeuille, qui lui permettront d'explorer de nouveaux segments de croissance.

Un modèle de croissance responsable reconnu

13

Dans la lignée de son engagement de long terme en faveur d'une alimentation plus saine, incarnée par sa signature « For all. For good. »¹, le groupe Bel a partagé en 2020 des convictions renforcées et poursuivi ses actions responsables. Le Groupe s'est engagé en faveur de la biodiversité en structurant une politique dédiée avec l'expertise du WWF France, afin que soit prise en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur, de la ferme à l'assiette. Il a également rejoint l'initiative Act for Good au niveau international, dont la mission est de protéger, valoriser et restaurer la biodiversité.

Le groupe Bel s'est engagé concrètement en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire aux côtés de Too Good To Go en France en mars 2020, puis au Portugal en décembre 2020, avec sa marque cœur La Vache qui rit® et a mis en place des actions pilotes innovantes pour développer des emballages responsables avec pour objectif d'atteindre 100% d'emballages recyclables et/ou biodégradables à horizon 2025. Ayant pour ambition de garantir aux consommateurs l'accès à une alimentation locale, saine et durable, le groupe Bel et l'APBO -Association des Producteurs de lait Bel de l'Ouest- se sont entendus fin 2020 sur les termes d'un nouvel accord pour l'année 2021, qui s'inscrit dans la continuité des trois dernières années. Ces engagements apportent un cadre économique sécurisé pour la totalité des 800 éleveurs-adhérents et précisent les conditions pour poursuivre la stratégie de différenciation APBO-Bel pour des pratiques plus durables.

Enfin, convaincu que performance économique et performance sociétale et environnementale sont intrinsèquement liées et qu'elles doivent être appréhendées conjointement afin de garantir une création de valeur pour tous, le groupe Bel a révisé son organisation en octobre 2020 en vue de réunir RSE et Finance au sein d'une même Direction, confiée à Frédéric Médard.

¹ "For all. For good." signifie « Pour tous. Pour de bon. ».

Une performance financière solide

Unibel a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 3 455,7 millions d'euros, en croissance de +1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution traduit une croissance organique de +2,8 % et un effet de change de -1,7 %. Hors retraitement de l'effet d'hyperinflation en Iran², elle s'établit à +3,2 %.

Cette bonne performance a été soutenue par la dynamique positive de toutes les marques cœur sur l'ensemble des marchés du Groupe Bel, preuve de l'attractivité sans cesse renouvelée de l'offre déployée par Unibel sur le segment laitier. Elle est également marquée par le retour à la croissance de Bel en France et de Bel aux Etats-Unis, ses deux marchés principaux, tandis que le Groupe continue à renforcer son empreinte en Chine, un marché à grand potentiel, avec notamment une forte croissance organique à deux chiffres dans son activité Foodservice. L'année 2020 marque enfin la poursuite de la trajectoire de croissance de MOM.

millions d'euros	2020		2019	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Marchés matures	2 865	164	2 871	161
Nouveaux territoires*	591	78	532	48
Total	3 456	242	3 403	209

* Comprenant les activités de MOM (Mont-Blanc, Materne), les marchés d'Afrique Sub-saharienne et la Chine

14

Le résultat opérationnel a atteint 242 millions d'euros, une augmentation de +15,7%, qui reflète l'amélioration de la marge brute, le haut niveau de productivité maintenu tout au long de l'année, l'excellente exécution opérationnelle, ainsi que les efforts de réduction des coûts. La marge opérationnelle progresse ainsi de 86 points de base à 7,0 %. Cette évolution résulte de l'amélioration de la performance opérationnelle, aussi bien dans les Marchés matures, que dans les Nouveaux territoires.

Le résultat financier s'améliore à -29 millions par rapport à -33 millions d'euros en 2019, grâce notamment à la baisse du coût de la dette financière nette. Le résultat net part du Groupe ressort à 92,3 millions d'euros, en progression de +23,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le Bénéfice Net Par Action s'établit à 44,02 euros, en progression par rapport à 35,76 euros en 2019. Le cash-flow opérationnel enregistre une forte augmentation de plus de 79 millions d'euros, pour atteindre 382 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, Unibel affiche une structure financière saine et solide. Les capitaux propres totaux s'établissent à 1 908 millions d'euros contre 1 863 millions d'euros au 31 décembre 2019. La dette financière nette, incluant la dette de droits d'usage liée à l'application de la norme IFRS 16, s'inscrit à 516 millions d'euros, en diminution par rapport à l'année précédente (595 millions d'euros). Dans le cadre de la gestion active de son endettement, le Groupe avait procédé avec succès fin juin à sa première émission obligataire privée sous format USPP en droit français de 150 millions de dollars à échéance Novembre 2035 en vue de diversifier ses sources de financement, d'allonger la maturité

² La croissance organique correspond à la croissance observée du chiffre d'affaires, à l'exclusion des effets de change, de périmètre et d'inflation en Iran. L'Iran étant considéré depuis 2020 en économie d'hyperinflation, les impacts de l'inflation (basé sur l'évolution du consumer price index (CPI)) sont retraités de la croissance organique du chiffre d'affaires.

moyenne de sa dette, de renforcer l'exposition de sa dette au dollar, tout en bénéficiant de conditions financières attractives. Ainsi, au 31 Décembre 2020, le groupe disposait d'un excédent de trésorerie et équivalents de trésorerie de 595 millions d'euros, avec seulement 70 millions d'euros d'encours de papier commercial, NEU CP et des lignes de crédit non tirées à hauteur de 820 millions d'euros de maturité 2023 et 2024, démontrant ainsi une forte liquidité.

Perspectives 2021

Le début d'année 2021 reste marqué par le caractère incertain de l'évolution de la pandémie et par la situation géopolitique au Proche et Moyen-Orient, et en Afrique du Nord. Si l'appétit des consommateurs pour les produits de snacking sains et durables reste intact à travers le monde, la volatilité des devises et l'orientation défavorable des prix des matières premières appellent à la prudence. Dans ce contexte, le groupe Bel restera focalisé sur l'amélioration de sa performance opérationnelle, une gestion financière exemplaire, et continuera à s'appuyer sur sa structure financière solide. Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et de l'environnement de marché, le Groupe se montre confiant dans sa capacité à renforcer son avance sur le marché du snacking sain en continuant à innover et à accroître l'attractivité de son offre, en répondant aux nouvelles tendances de consommation, aussi bien dans le laitier, le fruitier que le végétal.

Négociation exclusive entre Bel et Lactalis, suite à la signature d'une promesse unilatérale d'achat portant sur le transfert d'un périmètre comprenant essentiellement la marque Leerdammer, et intention par Bel de déposer une offre publique de rachat d'actions (OPRA)

Le groupe Bel et le groupe Lactalis annoncent aujourd'hui leur entrée en négociation exclusive suite à la signature d'une promesse unilatérale d'achat portant sur la cession d'un périmètre comprenant Royal Bel Leerdammer NL, Bel Italia, Bel Deutschland, la marque Leerdammer et tous ses droits attachés, ainsi que Bel Shostka Ukraine. Ce périmètre serait transféré à Lactalis par Sicopa, filiale détenue à 100% par Bel, en échange de 1.591.472 actions Bel (représentant 23,16% du capital) détenues par Lactalis. A l'issue de l'échange, Lactalis détiendrait 0,90% du capital de Bel. Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de la marque Leerdammer et de Bel Shostka Ukraine est d'environ 500 millions d'euros, dont 350 millions d'euros de produits de marque, avec un résultat opérationnel d'environ 25 millions d'euros.

Cette opération de cession s'inscrit dans la continuité de la stratégie du groupe Bel engagée dès 2015, qui vise à élargir ses activités au-delà des produits fromagers pour devenir un acteur majeur du snacking sain. À l'issue de ce projet, le Groupe disposera de marges de manœuvre supplémentaires, qui lui permettront de réaffirmer sa stratégie de diversification de son offre-produits sur ses trois territoires complémentaires, mais aussi d'accélérer le déploiement de ses activités sur des marchés à fort potentiel de croissance, comme l'Asie-Pacifique et l'Amérique du Nord. En parallèle, la sortie de Lactalis du capital de Bel permettra aux familles actionnaires de renforcer leur position, confirmant ainsi le modèle d'entreprise familiale indépendante du Groupe.

Sous réserve et à l'issue de la réalisation de cette opération, Bel a l'intention de déposer une offre publique de rachat d'actions (OPRA) à un prix de 440 euros par action³ (dividende attaché) offrant ainsi une liquidité à l'ensemble des actionnaires minoritaires de Bel qui le souhaiteraient. Ce projet d'offre publique fera l'objet d'un rapport de l'expert indépendant nommé par la société sur les conditions financières de l'offre et d'une décision de conformité de la part de l'Autorité des marchés financiers (AMF). A la suite de l'OPRA, Unibel déposera un projet d'offre publique de retrait, suivie d'un retrait obligatoire au même prix que celui de l'OPRA. La clôture de l'opération de cession devrait intervenir avant la fin de l'été 2021, tandis que le règlement-livraison de l'offre publique devrait intervenir au

³ L'équité du prix d'OPRA est soumise à l'appréciation de l'expert indépendant désigné.

troisième trimestre 2021. A l'issue de ces offres publiques, les actions de Bel seraient retirées de la cote.

Unibel réaffirme son engagement de maintien d'une structure financière saine et solide.

Dividende au titre de l'exercice 2020

Le Directoire d'Unibel, dans sa séance du 18 mars 2021, a proposé la distribution d'un dividende de 11 euros par action, qui sera détaché le 24 Mai et versé le 26 Mai 2021, après approbation par l'Assemblée générale annuelle convoquée pour le 20 mai prochain.

4

Présentation du Conseil de surveillance

Composition du Conseil de surveillance et des Comités (à la date du présent avis de convocation)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Florian SAUVIN, Président
Joëlle PACTEAU, Vice-Présidente
Valentine FIEVET, Membre
Marion SAUVIN, Membre
Laurent FIEVET, Membre
Thomas SAUVIN, Membre
Pascal VIENOT, Membre
Hervé RENARD, Censeur

COMITE D'AUDIT

Pascal VIENOT, Président

Joëlle PACTEAU, Membre

Valentine FIEVET, Membre

COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

Joëlle PACTEAU, Présidente

Valentine FIEVET, Membre

Marion SAUVIN, Membre

COMMISSAIRES AUX COMPTES (titulaires)

Deloitte & Associés, représenté par Jean Pierre AGAZZI

Grant Thornton, représenté par Virginie PALETHORPE

17

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2021

Marion SAUVIN, Membre
Thomas SAUVIN, Membre
Hervé RENARD, Censeur

CANDIDAT DONT LA NOMINATION EST PROPOSEE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Michel BAGUENAUULT de PUCHESSE

Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance dont le mandat est proposé au renouvellement

MARION SAUVIN Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité RH Unibel	
Née en 1975	Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat en cours
Nationalité française	Du 9 juin 2006 et jusqu'à l'Assemblée générale de 2021.
Adresse professionnelle : Unibel 2, allée de Longchamp 92150 Suresnes	Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience pertinentes en matière de gestion Membre du Conseil de surveillance depuis 2006.
Restriction concernant la cession dans un certain laps de temps, des titres de la Société détenus :	Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux Antoine Fiévet (cousin), Laurent Fiévet (cousin), Valentine Fiévet (cousine), Florian Sauvin (frère), Thomas Sauvin (frère).
Marion Sauvin déclare être partie au pacte d'actionnaires publié par l'Autorité des marchés financiers le 26 septembre 2013 (voir paragraphe 6.1.1).	

Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des cinq dernières années

Actuellement :

- Unibel : membre du Conseil de surveillance

Liste des mandats exercés hors du Groupe, à tout moment au cours des cinq dernières années

- CGFF : administrateur
- SCIF : gérante
- SCP Marsau : gérante
- VINION SAS : Présidente
- SCI MILJ : gérante

Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des cinq dernières années

Au cours des cinq dernières années :

- Fromageries Picon : représentant permanent de SOFICO

Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, mise en cause, (déchéance du droit d'exercer des fonctions)

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, Marion Sauvin n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été concernée par aucune faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; elle n'a fait l'objet d'aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), elle n'a pas été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de Marion Sauvin à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, ou avec des clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Marion Sauvin a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

THOMAS SAUVIN

Membre du Conseil de surveillance

Né en 1983	Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat
Nationalité française	Du 12 mai 2015 et jusqu'à l'Assemblée générale 2021.
Adresse professionnelle : Unibel 2, allée de Longchamp 92150 Suresnes	Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience pertinentes en matière de gestion Gérant de la SCP TSE.
Restriction concernant la cession de sa participation dans le capital de la Société :	Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux Antoine Fiévet (cousin), Laurent Fiévet (cousin), Valentine Fiévet (cousine), Marion Sauvin (sœur), Florian Sauvin (frère).
Thomas Sauvin déclare être partie au pacte d'actionnaires publié par l'Autorité des marchés financiers le 26 septembre 2013 (voir paragraphe 6.1.1).	

Liste des mandats exercés dans le Groupe, à tout moment au cours des cinq dernières années

Actuellement :

- Unibel : membre du Conseil de surveillance
- Laboratoire artistique du Groupe Bel, Lab'Bel : administrateur depuis le 1^{er} juillet 2016
- Fondation François Bel : administrateur

Liste des mandats exercés hors du Groupe, à tout moment au cours des cinq dernières années

- SCP TSE : gérant
- SARL SILVERMINE : gérant
- SAS SUWEN : gérant

Au cours des cinq dernières années :

- Néant.

Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, mise en cause, (déchéance du droit d'exercer des fonctions)

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, Thomas Sauvin n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été concerné par aucune faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; il n'a fait l'objet d'aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), il n'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de Thomas Sauvin à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Arrangement ou accord

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, ou avec des clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Thomas Sauvin a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

Informations relatives au candidat dont la nomination est proposée en qualité de membre du Conseil de Surveillance

MONSIEUR MICHEL BAGUENAUULT DE PUCHESSE

Né en 1970 – Nationalité française

Diplômé de l'EM Lyon Business School, M.Michel BAGUENAUULT de PUCHESSE a débuté sa carrière au sein de la banque Meeschaert, avant de rejoindre la banque Rothschild Martin Maurel. Il y a exercé différentes fonctions relatives à la gestion d'actifs et au M&A.

En juin 2009, M. BAGUENAUULT de PUCHESSE rejoint l'Institut Mérieux en qualité de Directeur Général Délégué et assume notamment sous sa responsabilité la supervision des départements Ressources Humaines et Communication de bioMérieux. Le 1^{er} janvier 2020, il est nommé Administrateur Directeur Général de l'Institut Mérieux.

M. BAGUENAUULT de PUCHESSE est également membre du Conseil d'Administration de Mérieux NutriSciences, Président du Conseil d'Administration de Mérieux Equity Partners et membre fondateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

Il vous est proposé de nommer M.Michel BAGUENAUULT de PUCHESSE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

5

Présentation des résolutions

Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

(1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Il est demandé aux actionnaires de bien vouloir approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant respectivement par un bénéfice de 14 336 797,62 euros et par un résultat net part du Groupe d'un montant de 92 286 667,94 euros. L'activité et les résultats de cet exercice vous sont présentés aux pages 8 à 15 de la présente brochure, ainsi que dans le document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel de la Société et le Rapport de gestion du Directoire, disponible sur le site internet de la Société.

Il est également demandé aux actionnaires de bien vouloir approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 223 quater et au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, soit la somme de 18 364,51 euros et l'impôt correspondant.

Affectation du résultat

(3^{ème} résolution)

Après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société fait ressortir un bénéfice de 14 336 797,62 euros, il est demandé aux actionnaires d'approuver l'affectation du résultat suivante :

Origine

Report à nouveau antérieur	211 111 021,25 euros
Résultat de l'exercice	14 336 797,62 euros

BENEFICE DISTRIBUABLE 225 447 818,87 euros

Affectation du résultat

Distribution d'un dividende de 11 euros brut par action,

Soit un dividende maximum mis en distribution égal à 25 559 292,00 euros

Report à nouveau après affectation 199 888 526,87 euros

TOTAL 225 447 818,87 euros

Le Directoire d'Unibel vous propose la distribution d'un dividende de 11 euros par action. Celui-ci serait détaché le 24 mai et versé le 26 mai 2021.

Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce

(4^{ème} résolution)

Il est rappelé que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à l'Assemblée Générale.

Il est demandé aux actionnaires de prendre acte de l'absence de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020 de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Les conventions conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice sont la convention d'avance de trésorerie et la convention de prestation de services conclues avec la société UNIBEL SA respectivement en date du 21 septembre 2007 et du 14 décembre 2001.

Les éléments relatifs aux conventions susmentionnées sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées au Chapitre 4 du Document d'enregistrement universel, disponible sur le site internet de la Société, à la page 137.

Nomination de Pricewaterhouse Coopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire

(5^{ème} résolution)

Le mandat de Deloitte & Associés arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, il vous est proposé de nommer Pricewaterhouse Coopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Non-renouvellement du mandat et non-remplacement de BEAS aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

(6^{ème} résolution)

Il vous est proposé de ne pas procéder au renouvellement du mandat de BEAS, dont les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, ni de procéder à son remplacement, conformément aux dispositions légales.

Renouvellement des mandats de Madame Marion SAUVIN et de Monsieur Thomas SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance

(7^{ème} et 8^{ème} résolutions)

Les mandats de Madame Marion SAUVIN et de Monsieur Thomas SAUVIN en qualité de membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale.

Les éléments relatifs à Madame Marion SAUVIN et Monsieur Thomas SAUVIN sont présentés au Chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, disponible sur le site Internet de la Société, ainsi qu'aux pages 17 et 18 de la présente brochure de convocation.

Il vous est proposé de renouveler les mandats de Madame Marion SAUVIN et de Monsieur Thomas SAUVIN pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nomination de Monsieur Michel BAGUENAU de PUCHESSE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

(9^{ème} résolution)

Il vous est proposé de nommer Monsieur Michel BAGUENAU de PUCHESSE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2024, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les informations relatives à Monsieur Michel BAGUENAU de PUCHESSE sont disponibles à la page 19 de la présente brochure de convocation.

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, des autres membres du Directoire, et des membres du Conseil de Surveillance

(10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions)

Il vous est demandé d'approuver, au titre de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, les politiques de rémunération du Président du Directoire, des autres membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe 4.2 ainsi qu'aux pages 24 à 39 du présent document.

Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

(13^{ème} résolution)

Il est demandé aux actionnaires, en application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, d'approuver les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2 et dans le présent document aux pages 24 à 39.

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Messieurs Bruno SCHOCH, Antoine FIEVET, Florian SAUVIN et Luc LUYTEN

(14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions)

Il est demandé aux actionnaires, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à :

- Monsieur Bruno SCHOCH, Président du Directoire ;
- Monsieur Antoine FIEVET, Membre du Directoire ;
- Monsieur Florian SAUVIN, membre du Directoire jusqu'au 14 mai 2020 et Président du Conseil de Surveillance depuis le 14 mai 2020 ;
- Monsieur Luc LUYTEN, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 14 mai 2020.

Ces éléments sont présentés au paragraphe 4.2 du document d'enregistrement universel et dans le présent document aux pages 24 à 39.

Acquisition par la Société de ses propres actions et annulation des actions acquises dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

(18^{ème} et 19^{ème} résolutions)

Il est demandé aux actionnaires de bien vouloir autoriser la Société à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et L.225-210 du Code de commerce et selon les règles déterminées notamment par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (18^{ème} résolution).

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020 dans sa 16^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Cette autorisation serait consentie au Directoire pour une durée de dix-huit mois et porterait sur un nombre maximal d'actions rachetées dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, moyennant un prix maximum d'achat de 1 300 euros par action, soit un montant global maximal 302 064 100 euros.

Au cours de l'année 2020, la société Unibel n'a ni acquis, ni vendu, ni transféré d'actions propres. Aucune réallocation des actions auto-détenues à un autre objectif n'est intervenue en 2020.

Les objectifs de rachat d'actions effectués, en vertu de la présente autorisation, selon la réglementation en vigueur, seront les suivants : opérations éventuelles de croissance externe, couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, contrat de liquidité et annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises. Cette nouvelle autorisation priverait d'effet à compter de l'Assemblée Générale, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation donnée antérieurement ayant le même objet.

Ces titres pourraient être acquis ou cédés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris le cas échéant en période d'offre publique, par tous moyens et notamment de gré à gré, sur le marché ou hors marché, ou par voie d'offre publique ou d'acquisition ou de cession de bloc dans le respect de la réglementation en vigueur. La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous demandons par ailleurs d'autoriser le Directoire, pour une nouvelle durée de vingt-quatre mois, à procéder dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société auto détenues au titre de la mise en œuvre des plans de rachat, dans la limite de 10 % du capital, et à la réduction corrélative du capital social en imputant la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles (19^{ème} résolution).

Renouvellement de Grant Thornton aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

(20^{ème} résolution)

Le mandat de Grant Thornton arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, il vous est proposé de renouveler son mandat de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Non-renouvellement du mandat et non-remplacement d'IGEC aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

(21^{ème} résolution)

Conformément aux dispositions légales, il vous est demandé de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'IGEC, dont les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021, ni de procéder à son remplacement.

Pouvoirs pour les formalités

(22^{ème} résolution)

Il est demandé aux actionnaires de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal contenant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôts prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire propose d'approuver les résolutions qui sont ainsi soumises.

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIF AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.22-10-8 ET L. 22-10-34 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous présentons ci-après, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce :

- la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, des membres du Conseil de Surveillance, du Président du Directoire et des membres du Directoire
- les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce concernant les mandataires sociaux de la Société,
- et les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé au Président du Directoire, aux membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance, en application de la politique de rémunération qui a été approuvée par l'Assemblée générale du 14 mai 2020 dans ses 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolutions à caractère ordinaire.

Le Directoire est composé de Bruno Schoch, Président du Directoire et d'Antoine Fiévet, membre du Directoire.

Antoine Fiévet est également Président-directeur général de Bel ; Bruno Schoch est le représentant permanent d'Unibel au Conseil d'administration de Bel. Aucun d'eux ne perçoit actuellement de rémunération de Bel au titre de ces fonctions, qui sont exercées dans le cadre du rôle de holding animateur du Groupe qu'Unibel assure.

Ces prestations d'animation font l'objet d'une convention de prestations de services approuvée au titre des conventions réglementées.

La durée des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté au Chapitre IV du présent document.

POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération d'Unibel présentée ci-après est arrêtée par le Conseil de surveillance, après consultation et sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, pris en sa forme de Comité des rémunérations (ci-après, le « Comité de Rémunération »).

Le Comité de Rémunération, pour émettre ses recommandations, s'appuie sur un examen régulier des pratiques de place adoptées par des sociétés comparables. La politique de rémunération s'inscrit dans le respect de l'intérêt social et de celui de ses actionnaires en ce qu'elle est assise sur les performances financières de la société d'une part et l'atteinte d'objectifs extra-financiers d'autre part. Ces deux piliers sont au cœur du modèle d'entreprise responsable et rentable de la Société (voir Chapitre I « Présentation des activités » du Document d'enregistrement universel).

Il prend en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société au travers des éléments relatifs au ratio d'équité tel que figurant au paragraphe 2 ci-après.

Le Comité de Rémunération émet ainsi des recommandations sur l'ensemble des éléments composant la rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance, en ce compris les dispositifs de retraite, les éléments variables de la rémunération et les éléments de rémunération liés au capital. Les éléments variables de la rémunération sont assis sur des objectifs de performance dont les critères, méthodes d'évaluation et taux d'atteinte sont proposés par le Comité.

En outre, le Président du Comité examine les situations de conflits d'intérêts potentiels et émet une recommandation au Conseil sur l'existence d'une situation de conflit d'intérêt lorsqu'elle survient. Il veille à ce que les autres membres du Conseil de surveillance, conformément au Règlement intérieur du Conseil, fasse part à ce dernier de toute situation de conflit d'intérêts.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération telle que présentée s'appliquerait aux nouveaux mandataires sociaux.

La durée des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance est mentionnée dans le Chapitre IV du Document d'enregistrement universel 2020 qui fait partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Politique de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 12 mai 2011 a fixé la rémunération des membres du Conseil de surveillance à la somme annuelle de 400 000 euros. Ce montant n'a pas été modifié depuis.

Le Comité émet des recommandations sur la fixation et la répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance.

Cette rémunération comprend une composante forfaitaire par membre du Conseil de surveillance et une composante variable liée à une condition de présence.

Une rémunération additionnelle est attribuée à des membres du Conseil de surveillance pour rémunérer la participation au Comité d'audit, au Comité Unibel ou au Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil de surveillance peut enfin allouer à ses membres des rémunérations exceptionnelles pour les missions spécifiques.

Le Président du Conseil de surveillance bénéficie d'une rémunération fixe mensuelle sur 13 mois spécifique, arrêtée par le Conseil de surveillance à raison notamment de son expertise, sur recommandation du Comité des rémunérations.

Politique de rémunération du Président du Directoire et de ses membres

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire et à ses membres, à raison de leur mandat sont les suivants :

Bruno Schoch – Président du Directoire

La politique de rémunération est la suivante :

- une rémunération fixe mensuelle sur 13 mois ;
- Une rémunération pluriannuelle en numéraire attribuée au titre d'un exercice, soumise à des conditions de performance sur trois ans selon des critères économiques quantifiables et un critère de responsabilité environnementale. Cette rémunération variable pluriannuelle est fixée à 50 % de la rémunération fixe annuelle. La rémunération variable pluriannuelle ne peut excéder 100 % de la rémunération fixe annuelle. Elle est calculée en fonction de conditions de performance prédéterminées basées sur les éléments suivants :
 - Pour une première part, représentant 17,50 % de la rémunération fixe annuelle :
 - Le CFROI (Taux de rentabilité interne des investissements). cible 5,83 % et maximum 8,75 % de la rémunération fixe annuelle en cas de dépassement exceptionnel,
 - Le taux d'innovation et la rentabilité des innovations : cible 5,83 % de la rémunération fixe annuelle.
 - L'empreinte carbone du Groupe, cible 5,83 % et maximum 8,75 % de la rémunération fixe annuelle en cas de dépassement exceptionnel,
 - La première part est également indexée sur l'évolution de la valorisation de Bel SA.
 - Pour une seconde part, représentant à la cible 22,5 % et au maximum 52,5 % de la rémunération fixe annuelle en cas de dépassement exceptionnel, les rendements sur placement de trésorerie et sur investissements ;
 - Pour une troisième part, représentant à la cible 10 % et au maximum 30 % de la rémunération fixe annuelle en cas de dépassement exceptionnel, la réalisation d'objectifs stratégiques (indicateurs qualitatifs) ;
- Un véhicule de fonction ;
- Une assurance chômage dirigeant.

Antoine Fiévet – membre du Directoire

La politique de rémunération du Président-directeur général, en raison de son mandat, est la suivante :

- une rémunération fixe mensuelle sur 13 mois ;
- une rémunération variable annuelle cible fixée à 100 % de la rémunération fixe annuelle. Le taux d'atteinte est susceptible de varier de 0 à 150 % en fonction de la performance effectivement constatée. Les critères sont régulièrement revus et peuvent être ponctuellement modifiés. Pour l'exercice 2021, le Conseil de Surveillance d'Unibel a souhaité, sur recommandation du Comité des Rémunérations, fixer les conditions de performance de la manière suivante :
 - La croissance organique du chiffre d'affaires : cible 20 % et maximum 30 % en cas de dépassement exceptionnel,
 - La marge sur coûts variables : cible 15 % et maximum 22,5 % en cas de dépassement exceptionnel,
 - Le flux de trésorerie disponible : cible 15 % et maximum 22,5 % en cas de dépassement exceptionnel,
 - La sécurité au travail : cible 10 % et maximum 15 % en cas de dépassement exceptionnel,
 - Des réalisations stratégiques : cible 40 % et maximum 60 % en cas de dépassement exceptionnel. Les critères qualitatifs évalués sont revus tous les ans en fonction des priorités stratégiques du Groupe. Pour des raisons de confidentialité quant à la stratégie du Groupe, le détail des objectifs qualitatifs ne peut être rendu public qu'a posteriori et après avoir été évalué par le Comité des Rémunérations et le Conseil de Surveillance.
- La rémunération variable annuelle cible ne peut excéder 150 % de la rémunération fixe.

• Une rémunération variable pluriannuelle en numéraire attribuée au titre d'un exercice, soumise à des conditions de performance appréciées sur trois ans selon des critères économiques quantifiables et un critère de responsabilité environnementale conformément aux objectifs de la politique de rémunération mentionnés ci-avant. Cette rémunération variable pluriannuelle maximum est fixée à 100 % de la rémunération fixe annuelle et sera indexée sur l'évolution de la valorisation de la société. Les critères sont régulièrement revus et peuvent être ponctuellement modifiés. Pour l'exercice 2021, le Conseil de Surveillance d'Unibel a souhaité, sur recommandation du Comité des Rémunérations, fixer les conditions de performance de la manière suivante :

- Le CFROI (Taux de rentabilité interne des investissements) : cible 33,33 % et maximum 50 % en cas de dépassement exceptionnel,

- Le taux d'innovation et la rentabilité des innovations : cible 33,34 %,

- L'empreinte carbone du Groupe : cible 33,33 % et maximum 50 % en cas de dépassement exceptionnel.

Le taux d'atteinte maximum est fixé à 100 %.

- un véhicule de fonction.

Conditions générales

Ces conditions de rémunérations sont régulièrement comparées par le Conseil de surveillance d'Unibel aux conditions prévalant sur le marché avec l'aide de consultants spécialisés.

Les objectifs de performance chiffrés sont préétablis mais ne sont pas publiés pour raison de confidentialité. Les taux d'atteinte des objectifs de performance attachés aux rémunérations variables annuelle et pluriannuelle sont arrêtés annuellement par le Conseil de surveillance d'Unibel après examen par son Comité des nominations et des rémunérations.

Le Président du Directoire et ses membres ne se voient pas attribuer d'actions gratuites ni d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société.

Le Conseil peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président du Directoire et à ses membres au regard de circonstances très particulières. Cette rémunération exceptionnelle ne pourrait excéder 50 % de la rémunération fixe annuelle du ou des mandataires concernés.

La politique de rémunération présentée ci-dessus sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 20 mai 2021.

INFORMATIONS VISEES AUI DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE

Il est précisé que la rémunération totale de chaque mandataire social respecte la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020.

Informations relatives à Bruno Schoch, Président du Directoire

Tableau 1

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	544 863	542 703
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (Note 1)	264 680	73 416
TOTAL	809 543	616 119

* Les montants figurant sur cette ligne sont la somme des éléments détaillés au tableau 2, hors rémunération variable pluriannuelle.

Note 1 : **Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice** - Exercice 2020, montant attribué : un plan pluriannuel en numéraire a été attribué en 2020 pour les exercices 2020-2022. En cas de pleine atteinte des conditions de performance, la rémunération de long terme s'établit à 50 % de la rémunération fixe (soit 264 480 euros). En cas de performance exceptionnelle, elle s'établit à 100 % de la rémunération fixe (soit 529 360 euros).

	Minimum	Objectifs	Maximum	Montant en numéraire maximum correspondant à l'objectif
Composante A*	0 %	17,50 %	17,50 %	92 638 €
dont FCF ou CFROI	0 %	5,83 %	8,75 %	
dont Taux innovation / Rentabilité Innovation	0 %	5,83 %	5,83 %	
dont Empreinte Carbone	0 %	5,83 %	8,75 %	
Composante B	0 %	13,00 %	26,00 %	137 634 €
Rendements sur Placements Trésorie				
Composante C	0 %	19,50 %	56,50 %	299 088 €
Rendements sur Investissements				
TOTAL	0 %	50 %	100,00 %	529 360

* Lors de la constatation des résultats la somme des 3 indicateurs de la composante A ne pourra pas dépasser 17,50 %.

Tableau 2

(En euros)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe ^(Note 1)	520 000	520 000	529 360	527 200
Rémunération variable annuelle	-	60 058	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ^(Note 2)	73 416		51 263	73 416
Rémunération exceptionnelle	-	275 000	-	-
Avantages en nature ^(Note 3)	15 368	15 368	15 442	15 442
TOTAL	608 784	870 426	596 065	616 058

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 529 360 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ayant été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019, le montant versé est de 527 200 euros.

Note 2 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant attribué : montant dû à la fin de l'exercice 2020, pour un plan pluriannuel en numéraire attribué en 2018 pour les exercices 2018-2020 de 51 263 euros qui sera versé en 2021.

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
Composante A*	0 %	17,50 %	24,50 %	14,39 %	46 876
<i>dont ROCE et EBITDA</i>	0 %	17,50 %	17,50 %	15,98 %	
<i>dont Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance</i>	80 %	100 %	140 %	90 %	
Composante B					
Rendements sur Placements Trésorerie	0 %	13 %	19,50 %	0 %	0
Rendements sur Investissements	0 %	18,15 %	53,97 %	0 %	0
Critère qualitatifs	0 %	1,35 %	2,03 %	0,85 %	4 387
TOTAL	0 %	50 %	100 %	15,23 %	51 263

* Le montant à verser au titre de la composante A est indexé sur l'évolution du cours de l'action.

Exercice 2020, montant versé : montant versé en 2020 pour une partie d'un plan pluriannuel attribué en 2016 (46 634 €) et pour un plan pluriannuel attribué en 2017 (26 781 €).

Note 3 : **Avantages en nature** - Voiture de fonction et cotisations à un régime assurantiel d'indemnités chômage.

Informations relatives au ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président du Directoire, Bruno Schoch et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Le ratio d'équité a été calculé sur la base des rémunérations versées sur le périmètre élargi des salariés autres que les mandataires sociaux des sociétés Unibel, Bel SA, FBPF et société de la Fromagerie Boursin qui représentent 80 % des effectifs du périmètre consolidé en France.

	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution (en %) de la rémunération versée à Bruno Schoch, Président du Directoire	8 %	- 38 %	131 %	- 29 %	- 29 %
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	1 %	2 %	1 %	0 %	5 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	18,59	11,31	25,95	18,56	12,46
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	7 %	- 39 %	129 %	- 29 %	- 33 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	25,04	15,47	34,93	25,09	16,95
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	8 %	- 38 %	126 %	- 28 %	- 32 %

Informations relatives à Antoine Fiévet, membre du Directoire

Tableau 1

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	1 698 874	1 503 207
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice ^(Note 1)	749 796	464 742
TOTAL	2 448 670	1 967 949

* Les montants figurant sur cette ligne sont la somme des éléments détaillés au tableau 2, hors rémunération variable pluriannuelle.

Note 1 : Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice - Exercice 2020, montant attribué : un plan pluriannuel en numéraire a été attribué en 2020 pour les exercices 2020-2022. En cas de pleine atteinte des conditions de performance, la rémunération de long terme s'établit à 100 % de la rémunération fixe et de la rémunération de gouvernance de référence à l'échéance du plan (31 décembre 2022). À titre indicatif, cette assiette s'élève à 749 796 euros au 31 décembre 2020.

Poids relatif de chaque indicateur de performance (tous quantitatifs)	Minimum	Objectifs	Maximum	Montant en numéraire (euros) correspondant à l'objectif**
Performance du Free Cash Flow	0 %	33,33 %	50 %	249 907
Taux d'innovation	0 %	33,34 %	33,34 %	249 982
Empreinte carbone	0 %	33,33 %	50 %	249 907
TOTAL	0 %	100 %	100 %*	749 796

* Le taux de réalisation maximum ne peut pas dépasser 100 % de la rémunération fixe et de la rémunération de gouvernance.
** À titre indicatif, sur une assiette au 31 décembre 2020 de 749 796 euros.

Tableau 2

(En euros)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe (Note 1)	624 988	622 855	638 196	635 148
Rémunération de Gouvernance (Note 2)	108 900	53 100	111 600	219 800
Rémunération variable annuelle (Note 3)	642 519	346 028	943 243	642 519
Rémunération variable pluriannuelle (Note 4)	464 742	234 342	564 971	464 742
Avantages en nature (voiture de fonction)	4 697	4 697	5 835	5 740
TOTAL	1 845 846	1 261 022	2 263 845	1 967 949

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 638 196 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ayant été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019, le montant versé est de 635 148 euros.

Note 2 : **Rémunération de Gouvernance** - Si les montants sont attribués au titre de l'exercice, les paiements peuvent être décalés sur des exercices suivants. Le montant versé en 2020 correspond au montant attribué au titre de l'exercice 2020 (111 600 euros) complété de montants attribués au titre d'exercice antérieurs mais non encore versés (108 200 euros).

Note 3 : **Rémunération variable annuelle** - Exercice 2020, montant attribué : rémunération variable annuelle cible fixée à 85 % de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération de gouvernance de référence (soit 637 327 euros). Le montant dû au titre de l'exercice 2020 après application des conditions de performance et constatation d'un niveau de réalisation de 148 % est 943 243 euros qui sera versé en 2021 :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
Indicateur Quantitatif : Croissance organique du Chiffre d'affaires	0 %	30 %	45 %	45 %	286 797
Indicateur Quantitatif : Productivité sur les Coûts des produits vendus	0 %	15 %	22,5 %	22,5 %	143 398
Indicateur Quantitatif : Flux de trésorerie disponible	0 %	30 %	45 %	45 %	286 797
Indicateur Quantitatif : Sécurité (Taux de Fréquence Bel)	0 %	10 %	15 %	13 %	82 852
Indicateur Qualitatif : Réalisations stratégiques	0 %	15 %	22,5 %	22,5 %	143 398
Taux de réalisation global des objectifs 2020				148 %	943 243

Exercice 2020, montant versé : montant attribué au titre de l'exercice 2019 de 642 519 euros qui a été versé en 2020.

Note 4 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant attribué : montant attribué à la fin de l'exercice 2020, pour un plan pluriannuel en numéraire attribué en 2018 pour les exercices 2018-2020 de 564 971 euros qui sera versé en 2021. Les critères de performance étaient tous quantitatifs.

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
ROCE et EBITDA	0 %	85,00 %	85,00 %	77,63 %	
Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance	94,12 %	100,00 %	117,65 %	97,06 %	
TOTAL	0 %	85,00 %	100,00 %	75,35 %	564 971

Exercice 2020, montant versé : montant versé au titre d'un plan LTI 2018-2019 de 464 742 euros.

Informations relatives au ratio d'équité entre le niveau de la rémunération d'Antoine Fiévet et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Informations complémentaires sur le périmètre élargi

Le ratio d'équité a été calculé sur la base des rémunérations versées sur le périmètre élargi des salariés autres que les mandataires sociaux des sociétés Unibel, Bel SA, FBPF et société de la Fromagerie Boursin qui représentent 80 % des effectifs du périmètre consolidé en France.

	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution (en %) de la rémunération versée à Antoine Fiévet	39 %	- 7 %	- 1 %	- 16 %	56 %
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	1 %	2 %	1 %	0 %	5 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	35,60	32,38	31,81	26,88	39,80
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	37 %	- 9 %	- 2 %	- 15 %	48 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	47,96	44,29	42,80	36,35	54,15
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	38 %	- 8 %	- 3 %	- 15 %	49 %

Sont présentées ci-dessous les performances de la société et leur évolution au cours des cinq derniers exercices :

Unibel (En millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	2 936	3 346	3 311	3 403	3 456
Évolution N/N-1	- 0,4 %	14,0 %	- 1,0 %	2,8 %	1,6 %
Résultat opérationnel courant	327	225	202	237	260
Évolution N/N-1	11,6 %	- 31,2 %	- 10,2 %	17,3 %	11,0 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	213	178	97	118	149
Évolution N/N-1	15,1 %	- 16,4 %	- 45,5 %	21,6 %	26,6 %

Informations relatives à Florian Sauvin, Membre du Directoire jusqu'au 13 mai 2020

Tableau 1

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	52 287	109 223
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice ^(Note 1)	28 022	14 795
TOTAL	80 309	124 018

* Les montants figurant sur cette ligne sont la somme des éléments détaillés au tableau 2, hors rémunération variable pluriannuelle.

Note 1 : **Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice** - Exercice 2020, **montant attribué** : Au titre de ses fonctions de membre du Directoire, Florian Sauvin s'est vu attribuer un plan de rémunération variable pluriannuelle en 2018, qui donnera lieu à un versement en 2021 de 28 022 euros. Les critères de performance, tous quantitatifs, étaient les suivants :

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
ROCE et EBITDA	0 %	71,43 %	71,43 %	65,24 %	
Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance	80 %	100,00 %	140,00 %	90,00 %	
TOTAL*	0 %	71,43 %	100,00 %	58,71 %	28 022

* Le montant à verser est indexé sur l'évolution du cours de l'action.

Tableau 2

(En euros)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe ^(Note 1)	150 020	150 020	52 287	52 287
Rémunération de Gouvernance ^(Note 2)	20 000	11 000	-	9 000
Rémunération variable annuelle ^(Note 3)	46 756	28 748	-	45 820
Rémunération variable pluriannuelle ^(Note 4)	14 795	-	-	14 795
Avantages en nature (voiture de fonction)	5 502	4 128	2 116	2 116
TOTAL	237 073	193 896	54 403	124 018

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 153 114 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ont été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019. Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, le montant attribué et versé est de 52 287 euros.

Note 2 : **Rémunération de Gouvernance** - Exercice 2020, montant versé : Si les montants sont attribués au titre de l'exercice, les paiements peuvent être décalés sur des exercices suivants. Le montant versé en 2020 correspond au montant attribué au titre de l'exercice 2019 (9 000 euros).

Exercice 2020, montant attribué : Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, aucune rémunération variable annuelle n'a été attribuée en 2020.

Note 3 : **Rémunération variable annuelle** - Exercice 2020, montant versé : Le montant versé en 2020 correspond à la rémunération variable annuelle attribuée en 2019.

Exercice 2020, montant attribué : Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été attribuée en 2020.

Note 4 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant versé : Le montant versé correspond à deux plans de rémunération variable pluriannuelle attribués en 2016 et 2017.

Informations relatives au ratio d'équité entre le niveau de la rémunération de Florian Sauvin (en sa qualité de membre du Directoire jusqu'au 13 mai 2020) et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Le ratio d'équité a été calculé sur la base des rémunérations versées sur le périmètre élargi des salariés autres que les mandataires sociaux des sociétés Unibel, Bel SA, FBPF et société de la Fromagerie Boursin qui représentent 80 % des effectifs du périmètre consolidé en France.

Le mandat de Florian Sauvin ayant pris fin en cours d'exercice, sans qu'il soit remplacé, sa rémunération versée (124 018 €) a été annualisée (234 131€) pour établir les multiples de rémunération.

	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution (en %) de la rémunération versée à Florian Sauvin, Membre du Directoire	49 %	- 13 %	40 %	- 1 %	16 %
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	1 %	2 %	1 %	0 %	5 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	3,48	2,97	4,14	4,13	4,53
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	47 %	- 15 %	39 %	0 %	10 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	4,68	4,06	5,57	5,59	6,17
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	48 %	- 13 %	37 %	0 %	10 %

Indicateurs de performances de la société

Sont présentées ci-dessous les performances de la Société et leur évolution au cours des cinq derniers exercices :

Unibel (En millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	2 936	3 346	3 311	3 403	3 456
Évolution N/N-1	- 0,4 %	14,0 %	- 1,0 %	2,8 %	1,6 %
Résultat opérationnel courant	327	225	202	237	260
Évolution N/N-1	11,6 %	- 31,2 %	- 10,2 %	17,3 %	11,0 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	213	178	97	118	149
Évolution N/N-1	15,1 %	- 16,4 %	- 45,5 %	21,6 %	26,6 %

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le tableau ci-après fait état des engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus aux dirigeants mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Schoch, Président du Directoire	X voir <i>infra</i>			X	X voir <i>infra</i>	
Antoine Fiévet, Membre du Directoire		X		X		X

Avant sa nomination en qualité de membre du Directoire, Bruno Schoch était Directeur financier salarié d'Unibel. Lors de sa nomination, aucune disposition spécifique n'a été arrêtée et ce contrat de travail est de droit suspendu pendant la durée de son mandat social.

Au cas où son mandat social prendrait fin, le contrat de travail serait réactivé et Bruno Schoch aurait droit à tous les avantages prévus par la loi, la réglementation, la convention collective et les accords d'entreprise ; ces contrats de travail incluent une clause de non-concurrence, qu'Unibel pourrait, ou non, mettre en œuvre au départ de l'intéressé (pour un montant estimé de 300 000 euros).

Pour les membres du Conseil de surveillance

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Florian Sauvin, Président depuis le 14 mai 2020				
Rémunérations	157 928 €	157 928 €		
Valentine Fiévet				
Rémunérations	37 000 €	37 000 €	36 000 €	31 500 €
Laurent Fiévet				
Rémunérations	37 000 €	37 000 €	36 000 €	31 500 €
Autres rémunérations (direction de Lab'Bel)	42 609 €	42 609 €	42 584 €	42 314 €
Joëlle Pacteau, membre du Conseil depuis le 11 mai 2017, vice Présidente depuis le 14 mai 2020				
Rémunérations	63 200 €	63 200 €	56 100 €	42 300 €
Marion Sauvin				
Rémunérations	37 000 €	37 000 €	36 000 €	31 500 €
Thomas Sauvin, membre du Conseil depuis mai 2015				
Rémunérations	35 500 €	35 500 €	34 500 €	30 000 €
Pascal Viénot				
Rémunérations	57 000 €	57 000 €	56 000 €	51 500 €
Hervé Renard, censeur depuis mai 2015				
Rémunérations	37 000 €	37 000 €	36 000 €	31 500 €
Luc Luyten, Président jusqu'au 14 mai 2020				
Rémunérations	39 000 €	39 000 €	87 000 €	75 000 €
Autres rémunérations (Comité RH de Bel)	10 800 €	10 800 €	18 900 €	13 500 €

ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE AU PRESIDENT, AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2020 dans ses onzième et douzième résolutions à caractère ordinaire, les éléments composant les rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de 2020 ou attribués au titre de 2020 au Président et aux membres du Directoire sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Luc Luyten, Président du 11 mai 2017 au 13 mai 2020		
Rémunérations	33 000 €	33 000 €
Autres rémunérations (Comité RH de Bel)	10 800 €	10 800 €
Florian Sauvin, Président depuis le 14 mai 2020		
Rémunérations	157 928 €	157 928 €

Informations relatives au ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Le ratio d'équité a été calculé sur la base des rémunérations versées sur le périmètre élargi des salariés autres que les mandataires sociaux des sociétés Unibel, Bel SA, FBPF et société de la Fromagerie Boursin qui représentent 80 % des effectifs du périmètre consolidé en France.

Les Présidents du Conseil de Surveillance sur la période ont été: Gérard Boivin (jusqu'à mai 2017), Luc Luyten (jusqu'à mai 2020) puis Florian Sauvin (depuis le 14 mai 2020)

	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution (en %) de la rémunération du Président du Directoire	73 %	- 18 %	- 12 %	16 %	126 %
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	1 %	2 %	1 %	0 %	5 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	2,29	1,83	1,59	1,85	3,98
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	70 %	- 20 %	- 13 %	17 %	115 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	4,68	4,06	5,57	5,59	6,17
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	48 %	- 13 %	37 %	0 %	10 %

Indicateurs de performances de la société

Sont présentées ci-dessous les performances de la Société et leur évolution au cours des cinq derniers exercices :

Unibel (En millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	2 936	3 346	3 311	3 403	3 456
Évolution N/N-1	- 0,4 %	14,0 %	- 1,0 %	2,8 %	1,6 %
Résultat opérationnel courant	327	225	202	237	260
Évolution N/N-1	11,6 %	- 31,2 %	- 10,2 %	17,3 %	11,0 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	213	178	97	118	149
Évolution N/N-1	15,1 %	- 16,4 %	- 45,5 %	21,6 %	26,6 %

Bruno Schoch, Président du Directoire

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe (Note 1)	529 360	527 200
Rémunération variable pluriannuelle (Note 2)	51 263	73 416
Avantages en nature (Note 3)	15 503	15 503
TOTAL	596 126	616 119

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 529 360 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ayant été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019, le montant versé est de 527 200 euros.

Note 2 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant attribué : montant dû à la fin de l'exercice 2020, pour un plan pluriannuel en numéraire attribué en 2018 pour les exercices 2018-2020 de 51 263 euros qui sera versé en 2021 :

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
Composante A*	0 %	17,50 %	24,50 %	14,39 %	46 876
dont ROCE et EBITDA	0 %	17,50 %	17,50 %	15,98 %	
dont Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance	80 %	100,00 %	140,00 %	90,00 %	
Composante B					
Rendements sur Placements Trésorerie	0 %	13,00 %	19,50 %	0,00 %	0
Rendements sur Investissements	0 %	18,15 %	53,97 %	0,00 %	0
Critère qualitatifs	0 %	1,35 %	2,03 %	0,85 %	4 387
TOTAL	0 %	50 %	100,00 %	15,23 %	51 263

* Le montant à verser au titre de la composante A est indexé sur l'évolution du cours de l'action.

Exercice 2020, montant versé : montant versé en 2020 pour une partie d'un plan pluriannuel attribué en 2016 (46 634€) et pour un plan pluriannuel attribué en 2017 (26 781 €).

Exercice 2020, nouveau montant attribué : un plan pluriannuel en numéraire a été attribué en 2020 pour les exercices 2020-2022. En cas de pleine atteinte des conditions de performance, la rémunération de long terme s'établit à 50 % de la rémunération fixe (soit 264 480 euros). En cas de performance exceptionnelle, elle s'établit à 100 % de la rémunération fixe (soit 529 360 euros).

	Minimum	Objectifs	Maximum	Montant en numéraire maximum correspondant à l'objectif
Composante A*	0 %	17,50 %	17,50 %	92 638 €
dont FCF ou CFROI	0 %	5,83 %	8,75 %	
dont Taux innovation / Rentabilité Innovation	0 %	5,83 %	5,83 %	
dont Empreinte Carbone	0 %	5,83 %	8,75 %	
Composante B	0 %	13,00 %	26,00 %	137 634 €
Rendements sur Placements Trésorerie				
Composante C	0 %	19,50 %	56,50 %	299 088 €
Rendements sur Investissements				
TOTAL	0 %	50 %	100,00 %	529 360

* Lors de la constatation des résultats la somme des 3 indicateurs de la composante A ne pourra pas dépasser 17,50 %.

Note 3 : **Avantages en nature** - Voiture de fonction et cotisations à un régime assurantiel l'indemnités chômage.

Antoine Fiévet, membre du Directoire

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe ^(Note 1)	638 196	635 148
Rémunération de Gouvernance ^(Note 2)	111 600	219 800
Rémunération variable annuelle ^(Note 3)	943 243	642 519
Rémunération variable pluriannuelle ^(Note 4)	564 971	464 742
Avantages en nature (voiture de fonction)	5 835	5 740
TOTAL	2 263 845	1 967 949

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 638 196 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ayant été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019, le montant versé est de 635 148 euros.

Note 2 : **Rémunération de Gouvernance** - Si les montants sont attribués au titre de l'exercice, les paiements peuvent être décalés sur des exercices suivants. Le montant versé en 2020 correspond au montant attribué au titre de l'exercice 2020 (111 600 euros) complété de montants attribués au titre d'exercice antérieurs mais non encore versés (108 200 euros).

Note 3 : **Rémunération variable annuelle** - Exercice 2020, montant attribué : rémunération variable annuelle cible fixée à 85 % de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération de gouvernance de référence (soit 637 327 euros). Le montant dû au titre de l'exercice 2020 après application des conditions de performance et constatation d'un niveau de réalisation de 148 % est 943 243 euros qui sera versé en 2021 :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
Indicateur Quantitatif : Croissance organique du Chiffre d'affaires	0 %	30 %	45 %	45 %	286 797
Indicateur Quantitatif : Productivité sur les Coûts des produits vendus	0 %	15 %	22,5 %	22,5 %	143 398
Indicateur Quantitatif : Flux de trésorerie disponible	0 %	30 %	45 %	45 %	286 797
Indicateur Quantitatif : Sécurité (Taux de Fréquence Bel)	0 %	10 %	15 %	13 %	82 852
Indicateur Qualitatif : Réalisations stratégiques	0 %	15 %	22,5 %	22,5 %	143 398
Taux de réalisation global des objectifs 2020				148 %	943 243

Exercice 2020, montant versé : montant attribué au titre de l'exercice 2019 de 642 519 euros qui a été versé en 2020.

Note 4 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant attribué : montant attribué à la fin de l'exercice 2020, pour un plan pluriannuel en numéraire attribué en 2018 pour les exercices 2018-2020 de 564 971 euros qui sera versé en 2021. Les critères de performance étaient tous quantitatifs.

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
ROCE et EBITDA	0 %	85,00 %	85,00 %	77,63 %	
Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance	94,12 %	100,00 %	117,65 %	97,06 %	
TOTAL	0 %	85,00 %	100,00 %	75,35 %	564 971

Exercice 2020, nouveau plan attribué : un plan pluriannuel en numéraire a été attribué en 2020 pour les exercices 2020-2022. En cas de pleine atteinte des conditions de performance, la rémunération de long terme s'établit à 100 % de la rémunération fixe et de la rémunération de gouvernance de référence à l'échéance du plan (31 décembre 2022). A titre indicatif, cette assiette s'élève à 749 796 euros au 31 décembre 2020.

Poids relatif de chaque indicateur de performance (tous quantitatifs)	Minimum	Objectifs	Maximum	Montant en numéraire (euros) correspondant à l'objectif**
Performance du Free Cash Flow	0 %	33,33 %	50 %	249 907
Taux d'innovation	0 %	33,34 %	33,34 %	249 982
Empreinte carbone	0 %	33,33 %	50 %	249 907
TOTAL	0 %	100 %	100 %⁺	749 796

* Le taux de réalisation maximum ne peut pas dépasser 100 % de la rémunération fixe et de la rémunération de gouvernance.
** À titre indicatif, sur une assiette au 31 décembre 2020 de 749 796 euros.

Exercice 2020, montant versé : montant versé au titre d'un plan LTI 2018-2019 de 464 742 euros versés en 2020.

Florian Sauvin, en tant que membre du Directoire

(En euros)	Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe (Note 1)	52 287	52 287
Rémunération de Gouvernance (Note 2)	-	9 000
Rémunération variable annuelle (Note 3)	-	45 820
Rémunération variable pluriannuelle (Note 4)	-	14 795
Avantages en nature (voiture de fonction)	2 116	5 502
TOTAL	54 403	127 404

Note 1 : **Rémunération fixe** - À compter du 1^{er} avril 2020, la rémunération mensuelle fixe payée sur 13 mois a été augmentée à 153 114 euros. Les mois de janvier, février et mars 2020 ont été payés sur la base de la rémunération fixe arrêtée en 2019. Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, le montant attribué et versé est de 52 287 euros.

Note 2 : **Rémunération de Gouvernance** - Exercice 2020, montant versé : Si les montants sont attribués au titre de l'exercice, les paiements peuvent être décalés sur des exercices suivants. Le montant versé en 2020 correspond au montant attribué au titre de l'exercice 2019 (9 000 euros).

Exercice 2020, montant attribué : Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, aucune rémunération variable annuelle n'a été attribuée en 2020.

Note 3 : **Rémunération variable annuelle** - Exercice 2020, montant versé : Le montant versé en 2020 correspond à la rémunération variable annuelle attribuée en 2019.

Exercice 2020, montant attribué : Le mandat ayant pris fin en cours d'exercice, aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été attribuée en 2020.

Note 4 : **Rémunération variable pluriannuelle** - Exercice 2020, montant versé : Le montant versé correspond à deux plans de rémunération variable pluriannuelle attribués en 2016 et 2017.

Exercice 2020, montant à verser : Au titre de ses fonctions de membre du Directoire, Florian Sauvin s'est vu attribuer un plan de rémunération variable pluriannuelle en 2018, qui donnera lieu à un versement en 2021 de 28 022 euros. Les critères de performance, tous quantitatifs, étaient les suivants :

	Minimum	Objectifs	Maximum	Niveau de réalisation	Montant en numéraire (euros) correspondant au niveau de réalisation
ROCE et EBITDA	0 %	71,43 %	71,43 %	65,24 %	
Multiplicateur lié à l'Innovation et la Croissance	80 %	100 %	140 %	90 %	
TOTAL*	0 %	71,43 %	100 %	58,71 %	28 022

* Le montant à verser est indexé sur l'évolution du cours de l'action.

A cet effet, il est donc proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, à tenir le 20 mai 2021, d'approuver respectivement :

- la politique de rémunération du Président du Directoire, des autres membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance de la Société ;

- les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce ;

- et les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à :

- Monsieur Bruno SCHOCH, Président du Directoire ;
- Monsieur Antoine FIEVET, Membre du Directoire ;
- Monsieur Florian SAUVIN, membre du Directoire jusqu'au 14 mai 2020 et Président du Conseil de Surveillance depuis le 14 mai 2020 ;
- Monsieur Luc LUYTEN, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 14 mai 2020.

6

Textes des résolutions

À CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 14 336 797,62 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 18 364, 51 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 92 286 667,94 euros.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, et avis conforme du Conseil de surveillance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Origine	
Report à nouveau antérieur	211 111 021,25 euros
Résultat de l'exercice	14 336 797,62 euros
Bénéfice distribuable	225 447 818,87 euros
Affectation du résultat	
Distribution d'un dividende de 11 euros brut par action, soit un dividende maximum mis en distribution égal à	25 559 292 euros
Report à nouveau après affectation	199 888 526,87 euros
TOTAL	225 447 818,87 EUROS

41

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 11€.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A-13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 24 mai 2021.

Le paiement des dividendes sera effectué le 26 mai 2021.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	20 912 148,00 € ^(a) soit 9 € par action	-	-

2018	20 912 148,00 € ^(a) soit 9 € par action	-	-
2019	17 426 790 € ^(a) soit 7,50 € par action	-	-
<i>(a) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.</i>			

QUATRIEME RESOLUTION - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION - Nomination de Pricewaterhouse Coopers, en remplacement de Deloitte et Associés, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale nomme Pricewaterhouse Coopers en remplacement de Deloitte et Associés dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Pricewaterhouse Coopers a déclaré accepter ses fonctions.

SIXIEME RESOLUTION - Non-renouvellement et non remplacement du mandat de BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que les fonctions de commissaire aux comptes suppléant de BEAS arrivaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

SEPTIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat de Madame Marion SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Madame Marion SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION - Renouvellement du mandat de Monsieur Thomas SAUVIN, en remplacement de Monsieur Thomas SAUVIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Thomas SAUVIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION - Nomination de Monsieur Michel BAGUENAUULT DE PUCHESSE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Michel Baguenault de Puchesse, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION – Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

ONZIEME RESOLUTION – Approbation de la politique de rémunération des autres membres du Directoire

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des autres membres du Directoire, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

DOUZIEME RESOLUTION – Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

TREIZIEME RESOLUTION – Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

QUATORZIEME RESOLUTION – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno SCHOCH, Président du Directoire

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé

ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno SCHOCH, Président du Directoire présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

QUINZIEME RESOLUTION – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Antoine FIEVET, autre membre du Directoire

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Antoine FIEVET, autre membre du Directoire, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

SEIZIEME RESOLUTION – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florian SAUVIN membre du Directoire jusqu'au 14 mai 2020, et depuis le 14 mai 2020 en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florian SAUVIN membre du Directoire jusqu'au 14 mai 2020, et depuis le 14 mai 2020, Président du Conseil de surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Luc LUYTEN, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 14 mai 2020.

L'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Luc LUYTEN, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 14 mai 2020, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020 paragraphe 4.2.

DIX-HUITIEME RESOLUTION - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action UNIBEL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée à conférer par la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 300 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 302 064 100 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIX-NEUVIEME RESOLUTION - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Directoire avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

À CARACTERE ORDINAIRE

VINGTIEME RESOLUTION – Renouvellement de Grant Thornton, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle Grant Thornton dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Grant Thornton a déclaré accepter ses fonctions.

VINGTIEME-ET-UNIEME RESOLUTION – Non-renouvellement et non remplacement d'IGEC aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que les fonctions de commissaire aux comptes suppléant d'IGEC arrivaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7

Demande d'envoi de documents et renseignements

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>) depuis le 29 avril 2021.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.unibel.fr>) depuis le 29 avril 2021.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr (ou par courrier à l'adresse suivante CIC – Service Assemblées - 6, avenue de Provence - 75009 Paris). Vous êtes invités à faire part dans votre demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront vous être adressés afin que nous puissions valablement vous adresser lesdits documents par mail. Les actionnaires au porteur doivent justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites doivent être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact-unibel@groupe-bel.com, et être reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 18 mai 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.